BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE LOKKO

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du locataire, sauf convention écrite différente
Barème au 15 avril 2025

1 - CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DE DROIT AU BAIL, LOCATION AVEC DROIT D'ENTREE:

Honoraires = 5 % HT, soit 6 % TTC du prix de cession ou du droit d'entrée + 25 % HT, soit 30 % TTC du loyer annuel HT HC
Honoraires minimum forfaitaires: 6.000 € HT, soit 7.200 € TTC

2 - LOCATION, LOCATION-GERANCE DE FONDS DE COMMERCE:

Honoraires = 25 % HT, soit 30 % TTC du loyer annuel ou de la redevance annuelle HT HC
Honoraires minimum forfaitaires: 1.200 € HT, soit 1.440 € TTC

3 - VENTE IMMOBILIERE:

Honoraires dégressifs par tranche =
7 % HT, soit 8,40 % TTC du prix de vente jusqu'à 200.000 euros
6 % HT, soit 7,20 % TTC du prix de vente de 200.001 euros jusqu'à 500.000 euros
4 % HT, soit 4,80 % TTC du prix de vente au delà de 500.001 euros
Honoraires minimum forfaitaires: 6.000 € HT, soit 7.200 € TTC

4 - REDACTION DE BAIL:

Sur devis

Agence immobilière LOKKO
06 08 33 41 48 / jcmoutou@icloud.com / www.reseau3c.com / 9, rue Taylor - 64000 PAU
SARL HAPPY au capital de 1000 € - SIREN 808 493 126 - APE 6831Z - TVA FR 16808493126
RCP ALLIANZ IARD n° 64256872 - Carte Professionnelle CCI PAU n°CPI 6402 2021 000 000 002
Non détention de fonds - Absence de garantie financière